

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2025-078

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	18
Suppléants présents :	
(Avec voix délibérative)	
Pouvoirs titulaires :	2
Votants :	20
Pour :	20
Contre :	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 Octobre à 20H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Vicq Sur Breuilh sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

10 octobre 2025

PRESENTS : BIARNAIX Delphine, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Eric, GILLET Emilie, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Eric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MARTHON Alain, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, REDON-SARRAZY Maryvonne, TARRADE Gilbert.

**RENOVATION
ENERGETIQUE DE
L'ACM DE SAINT
HILAIRE BONNEVAL :
DEPOT D'UNE
DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE
DE LA DETR 2026**

ABSENTS EXCUSES :

- GENESTE Stéphanie (Pouvoir à Christine DE NEUVILLE)
- REDEMPT Véronique (Pouvoir à Eric LAVOREL)

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian LATOUILLE

Monsieur le Président rappelle qu'une demande de subvention a été déposée auprès des services préfectoraux au titre du Fonds Vert.

Mais, compte tenu des discussions actuelles concernant le projet de loi de finances pour 2026 (Perspective de réduire l'enveloppe Fonds Vert de 500 Millions d'euros par rapport à 2025), il propose à l'assemblée de déposer également une demande de subvention au titre de l'enveloppe DETR 2026.

Il rappelle que suite au diagnostic énergétique réalisé par la Société TRIBU ENERGIES qui a été mandatée par le SEHV, il est envisagé de procéder à la rénovation énergétique de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) de Saint Hilaire Bonneval.

Il précise qu'il est notamment envisagé de :

- Procéder, sur une partie du bâtiment à l'isolation des murs par l'intérieur,
- Mettre en place une ventilation VMC Simple Flux autoréglable,
- Procéder à l'isolation du plancher bas donnant sur la cave,
- Mettre en place une programmation de chauffage,
- Procéder au remplacement des fenêtres de toit,
- Procéder à l'isolation des plafonds sur combles perdus,

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20251020-2025-078-DE
Date de télétransmission : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025

- Mettre en place un éclairage LED avec des sondes de luminosité sur l'ensemble du bâtiment,
- Procéder à l'installation d'une pompe à chaleur Air/Air.

La maîtrise d'œuvre concernant cette opération, a été confiée au Cabinet d'Architecture EPURE de Nexon qui a chiffré le montant de cette opération à **230 000.00 € HT** en phase APD (Avant-Projet Définitif).

A ce stade de l'opération, le montant global de ce projet de rénovation énergétique est évalué à la somme de **280 401.00 € HT**.

Pour réaliser cette opération, il est envisagé de solliciter des subventions auprès de différents partenaires financiers.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

SOURCES	LIBELLE	MONTANT	TAUX
Préfecture de la Haute-Vienne-DETR 2026	DETR 2026	168 240.60 €	60 %
Conseil Départemental de la Haute-Vienne	CDDI	56 080.20 €	20 %
Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne	Fonds propres	56 080.20 €	20 %
TOTAL HT		280 401.00 € HT	100 %

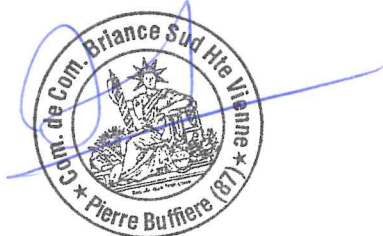
Monsieur le Président propose ensuite au conseil communautaire de valider le principe de cette opération et de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne au titre de l'enveloppe DETR 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **PREND ACTE** du fait que l'enveloppe de cette opération est évaluée à ce stade au montant de **280 401.00 € HT**,
- **VALIDE** le plan de financement présenté pour cette opération,
- **AUTORISE** le Président à procéder au dépôt d'une demande de subvention au titre de l'enveloppe DETR 2026.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VICQ SUR BREUILH, LE 20 OCTOBRE 2025

**Le Président de la Communauté
de Communes : Marc DITLECADET**



**Le Secrétaire de séance :
Christian LATOUILLE**

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20251020-2025-078-DE
Date de télétransmission : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025